

RECHERCHE

LE PREMIER APPEL À COOPÉRATION DU CENTRE ALAIN SAVARY

Le Centre vient de lancer son premier appel à coopération! Après avoir repéré et hiérarchisé les thèmes peu traités par la recherche dans le domaine qui nous intéresse, le Comité scientifique du Centre a retenu les axes prioritaires suivants :

- les modes de faire ordinaires dans les pratiques enseignantes;
- les catégories d'interprétation des difficultés des élèves;
- les pratiques et modes d'adaptation de l'enseignement dans les dispositifs de remédiation;
- la mise à l'épreuve des didactiques des disciplines par les élèves en difficulté;
- les relations de l'école avec les familles dites en grande difficulté.

L'appel à coopération développant ces cinq axes a été envoyé à toutes les universités et tous les IUFM. Les équipes candidates devaient être constituées de chercheurs et de praticiens de terrain, en vue non seulement de construire des savoirs mais aussi d'établir des connaissances sur les modalités de l'appropriation par les enseignants des résultats et démarches de recherche.

27 équipes ont répondu, 7 ont été retenues. 4 recherches concerneront plus particulièrement l'école élémentaire, 3 autres l'enseignement secondaire.

C'est ainsi que 3 équipes questionneront la spécificité de l'enseignement en ZEP (sur les mathématiques et la chi-

mie), qu'une autre équipe examinera en quoi les conceptualisations didactiques dans la maîtrise de la langue et des langages sont déterminées par les représentations que les maîtres se font du contexte social dans lequel ils exercent. Une équipe étudiera et dressera un bilan du fonctionnement et des pratiques des dispositifs mis en place à destination des élèves en difficulté, tandis qu'une autre se centrera sur la notion de familles en « grande difficulté » et sur les représentations réciproques école/famille dans ce contexte. Certains de ces travaux impliqueront un nombre important d'enseignants du secondaire ou du primaire. Ce sera le cas, notamment, d'une recherche sur l'analyse d'actions lecture-écriture au cycle II.

Les IUFM de Rouen, de Créteil, de Versailles, d'Amiens, de Poitiers, les universités de Toulouse et de Caen s'inscrivent ainsi dans cette collaboration avec le Centre.

Les recherches engagées se dérouleront sur deux années et donneront évidemment lieu à comptes rendus dans les publications du Centre. Accompagnant ces recherches particulières, un séminaire aura lieu durant l'année scolaire 1999-2000, au Centre Alain Savary. Ce séminaire vise à être un espace d'échange avec les autres équipes qui, en France travaillent sur les axes précédemment cités, mais aussi entre équipes de recherche et « praticiens ». Affaire à suivre, donc...

Élisabeth MARTIN,
CAS-INRP

RESSOURCES

LES ZEP ET LES REP SUR LES SITES INTERNET DES ACADEMIES

(d'après une consultation des sites effectuée en juin 1999)

Avec le développement des sites académiques, le réseau Internet ouvre de nouvelles perspectives d'accès à l'information et d'échanges aux acteurs de ZEP et de REP. Le contenu, la structuration de l'information concernant les ZEP et son accès sont très variables et sont fonction des politiques, des configurations institutionnelles et des dispositifs et ressources propres aux académies. En voici une typologie :

- des informations spécifiques aux académies : la carte académique des ZEP et des REP avec quelquefois les coordonnées des responsables et coordonnateurs (comme sur le site de Versailles*), les états des lieux établis pour les forums académiques de 1998 et les actes de ces forums (voir le site du CEFISEM de Nancy-Metz*);
- des bibliographies, comme celle produite au CRDP d'Aix-Marseille* sur les « Publics en difficulté », ou comme celle présentée sur le site de Dijon* et élaborée au Centre Alain Savary;
- des descriptions d'actions et de pratiques en ZEP.

Dans le cadre des programmes d'innovation académiques, la plupart des sites ont ouvert des rubriques « Inno-

ventions et valorisation des réussites ». On y trouve des signalements voire des descriptions d'actions dont certaines se déroulent en ZEP, sans que l'entrée « ZEP » soit toutefois proposée. C'est le cas notamment de l'académie de Toulouse*. À Poitiers*, les descriptions de ces actions sont diffusées sous forme de publications téléchargeables.

Dans une autre configuration, à Versailles, chaque ZEP de l'académie a été engagée à décrire ce qu'elle considère comme étant ses propres réussites, ses « pôles d'excellence »;

- des possibilités diversifiées d'échanges peuvent être données, par la mise en réseau des adresses électroniques des établissements ou des acteurs, par l'ouverture d'un forum de discussion, ou encore par la possibilité donnée aux acteurs de faire part de témoignages, de récits de pratiques voire même de séquences pédagogiques via Internet. Le site de Dijon exploite ces diverses possibilités pour susciter une dynamique d'échanges utilisant le réseau, et invite en outre à des travaux coopératifs à distance entre élèves;
- des outils d'appui à la réflexion des équipes, élaborés par les dispositifs chargés de l'accompagnement et du

pilotage des équipes, notamment par des centres de ressources ZEP. On peut citer en exemple la « méthodologie d'analyse des résultats aux évaluations 6^e permettant d'aboutir à des orientations de travail pour les ZEP » du CEFISEM de Paris*. À Nancy-Metz le travail conduit par l'équipe académique de pilotage avec les équipes de terrain a abouti à l'élaboration d'un « guide méthodologique » et d'un « cadre d'écriture » des contrats de réussite, diffusés par le CEFISEM-Centre de ressources sur les ZEP.

Au mois de juillet dernier le Ministère a ouvert un site « Éducation prioritaire » sur celui du CNDP*, qui propose, entre autres, une sélection de sites ZEP nationaux, académiques et locaux. Dans certains sites académiques des liens ont été créés avec les sites nationaux tels ceux du Ministère de l'Éducation nationale*, du CNDP « Éducation prioritaire » et de l'INRP* « Les ZEP ». L'exploitation de cette possibilité tend à favoriser la liaison entre les ressources académiques et les productions nationales.

Claude VOLLKRINGER et Anne SENÉE,
CAS-INRP